



TOURNOI DE PÂQUES 2017

REGLEMENT DU TOURNOI

1 - LIEUX ET DATES DU TOURNOI

Le tournoi organisé par l'Etoile Sportive Miremontaise, se déroulera dans l'enceinte du stade municipal de Miremont du samedi 15 au lundi 17 Avril 2017.

Début des rencontres en fonction de vos catégories (voir plaquette).

2 - DROIT DE PARTICIPATION AU TOURNOI

40 euros par équipe engagée (U11-U13-U15- U17) et 20 € (U6-U7-U8- U9) + une caution de 60 € par club.

3 - DUREE DES RENCONTRES

La durée des rencontres vous sera communiquée le jour du tournoi sans changement de camp en fonction du nombre d'équipes engagées.

4 - RECOMPENSES

Toutes les équipes seront récompensées.

Les joueurs seront en tenue pour la remise des récompenses.

5 - REGLEMENT DU TOURNOI

Le règlement du tournoi est celui de la F.F.F.

Règles de football en fonction des catégories.

Chaque formation pourra utiliser 3 remplaçants par match.

6 - LICENCES

Tous les joueurs devront être licenciés à la F.F.F. Toute réclamation concernant l'identification ou la qualification d'un joueur devra être faite avant la rencontre par le responsable d'équipe. L'équipe fautive aura match perdu et marquera 0 point.

7 - CLASSEMENTS

A l'issue des rencontres de poules un classement sera établi selon le barème suivant :

4 points par match gagné

2 points par match nul

1 point par match perdu

En cas d'égalité aux points, il sera fait application du goal avérage particulier, et ensuite si besoin, du goal avérage général. En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte de la meilleure attaque. En cas d'égalité lors des rencontres de classement et des finales, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but (3 tireurs par équipe, puis mort subite).



TOURNOI DE PÂQUES 2017

REGLEMENT DU TOURNOI

8 - ARBITRES

L'arbitrage sera effectué par nos soins : arbitre central et arbitre de touche.
Les arbitres fourniront les ballons de match.

9 - EQUIPEMENTS

Chaque équipe devra fournir un jeu de maillots et chasubles.

10 - EXCLUSIONS

L'arbitre pourra décider d'une exclusion temporaire de 2 minutes pour un joueur ayant commis une faute grave.

La violence étant en recrudescence sur les terrains, il ne sera admis aucun manque de sportivité de la part des joueurs, dirigeants ou accompagnateurs, sous peine d'encourir un retrait immédiat de l'équipe participante.

11 - PLANNINGS

Les poules, heures de rencontres, ordres de terrains et tableaux sont communiqués aux clubs à leur arrivée.

12 - RESPONSABILITES

L'ESM décline toutes responsabilités civiles ou pénales. Celles-ci restent à la charge du club participant (ne rien laisser d'important dans les vestiaires et les véhicules).

13 - MODIFICATIONS

La Commission d'Organisation du Tournoi se réserve le droit de modifier le programme si nécessaire et d'annuler le tournoi en cas d'intempéries ou d'empêchements graves et imprévisibles.

Le fait de participer au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Frédéric BONNET
Président de l'ESM